



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**VOUS N'ARRIVEZ PAS À PAYER
VOTRE AVOCAT, VOTRE HUISSIER,
VOTRE NOTAIRE ... ?**

**Vous pouvez bénéficier
de l'aide juridictionnelle !**



COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE ?

Rendez-vous sur :
www.aidejuridictionnelle.justice.fr

Sur ce site, je peux :

- ✓ Vérifier mon éligibilité selon mes ressources
- ✓ Faire ma demande d'aide juridictionnelle
- ✓ Suivre l'avancement de mon dossier
- ✓ Échanger facilement avec le service en charge de mon dossier

**Pour vous aider dans votre démarche,
retrouver la structure d'accès au droit
la plus proche de chez vous :**

www.justice.gouv.fr/lieux-daccès-aux-droits

